

Le troisième reproche que nous faisons à cette mesure, c'est qu'elle supprime l'impôt sur les successions. Nous sommes totalement contre ce principe. Nous estimons l'imposition des biens transmis par décès absolument essentielle à l'établissement d'une société juste. Nous estimons également que, dans ce domaine, le gouvernement fédéral est mieux à même de trouver une solution que les provinces. Reste à savoir exactement jusqu'à quel point imposer les héritages et quel système adopter. Cette question prête particulièrement à controverses. Il nous faut régler le cas des incompatibilités que pourraient soulever d'autres éléments du régime fiscal sur la base de leur bien-fondé. Mais, en principe, nous estimons nécessaire l'imposition des successions et, à ce sujet, le NPD a adopté une position ferme. Nous croyons que le gouvernement du Canada et tous ses partisans, y compris les députés de l'opposition officielle, rendent un mauvais service à la population canadienne en abrogeant la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Quatrièmement, les dispositions du gouvernement en vue de taxer les gains de capital sont insuffisantes à nos yeux. Le fossé qui se creusait dans notre régime fiscal était trop évident dans ce secteur pour passer inaperçu. Le gouvernement ne pouvait pas le court-circuiter; il a donc recouru à un demi-impôt sur les gains de capital. C'est une mesure qui va également déséquilibrer l'économie puisqu'elle permet des bénéfices au moyen de plus-values.

Cinquièmement, le régime fiscal proposé dans le bill C-259 est injuste contre les travailleurs du Canada. Je vais vous citer deux exemples. Il y a tout d'abord le minimum de \$150 imposé dans le cas des frais afférents à l'emploi, tandis que pour bien d'autres gens, il n'y aura pas de minimum. Il n'y a pas de limite à ce qu'ils pourront réclamer en frais afférents à leur emploi et à leur moyen de subsistance. Dans le cas des travailleurs, les salariés sont limités à un minimum de \$150. Il en va de même des dépenses pour la garde des enfants. On impose ici aussi un minimum sur les dépenses qui va engendrer des difficultés, même si le gouvernement a amélioré quelque peu la situation.

Notre sixième objection au régime fiscal, c'est qu'il est injuste à l'égard des gens à revenu modeste. On a quelque peu augmenté les exemptions de base, mais ces changements sont infimes. Le gouvernement pourrait difficilement s'en tirer en faisant moins que cela. Ce sont des miettes que le gouvernement jette aux Canadiens pour leur faire oublier les énormes concessions faites aux autres secteurs de l'économie canadienne.

Les nouvelles exemptions d'impôt vont être plus avantageuses aux personnes à gros revenu qu'aux gens dont le revenu se rapproche du niveau de l'exemption de base. C'est pourquoi notre parti avait proposé un mode de dégrèvement pour remplacer les exemptions actuelles. Il est vrai qu'un tel régime fiscal peut avoir son point de départ n'importe où et apporter à peu près les mêmes résultats, mais le système dont je parle aurait assuré une plus grande souplesse et permis d'apporter plus tard des modifications plus équitables et d'un plus grand secours à la majorité des Canadiens. Nous nous opposons également au maximum imposé au barème et au fait qu'il démarre à un taux trop élevé pour les gens à revenu modeste. C'est une autre partie du bill que nous trouvons inacceptable, et voilà pourquoi nous avons proposé des amendements à ce sujet à l'étape de l'étude en comité.

Septièmement, le bill comporte une série de concessions spéciales injustement accordées à divers secteurs de l'éco-

nomie canadienne, notamment les dispositions concernant la publicité. Il n'y a aucune restriction sur la déduction des frais de publicité et autres frais de vente d'une entreprise. Cette concession est d'un intérêt tout particulier pour les grandes entreprises du pays et leur donne un avantage sur les petites entreprises. Elle est injustifiée, elle augmente le coût de la vie et les frais de l'entreprise au Canada.

M. Lewis: Elle fausse aussi le sens des valeurs.

• (3.00 p.m.)

M. Burton: Le bill fausse le sens des valeurs, comme le dit mon leader, à juste titre. En outre, je peux aussi signaler que la disposition du bill qui réserve aux magazines et publications canadiens le droit de déduire leurs frais de publicité comporte une exemption spéciale pour le *Time* et le *Reader's Digest*, qui ne sont certainement pas canadiens. Il s'agit d'une exemption spéciale accordée à deux puissants groupes d'intérêts et que nous jugeons absolument injustifiée.

Huitièmement, à mon avis, le bill est injuste à l'égard des cultivateurs. La question a été traitée de façon approfondie au comité. Le gouvernement voudrait supprimer le concept du troupeau de base, ce que nous jugeons injustifié. Nous admettons que l'application de ce concept suscite certains problèmes et qu'il faudrait y apporter des modifications, mais il est inadmissible qu'on supprime, sans le remplacer par autre chose, un principe qui permet à l'exploitant agricole de compter une partie de son troupeau parmi ses avoirs. Je le répète, le bill est injuste à l'égard des cultivateurs. Il prouve la totale méconnaissance qu'a le gouvernement du secteur agricole.

Il se pose un problème analogue à propos de l'impôt sur les gains en capital dans la mesure où il affecte les cultivateurs. Il s'agit de tenir compte, d'une manière spéciale, des conséquences d'un tel impôt pour les cultivateurs. Il doit être tenu compte des conditions particulières dans lesquelles travaillent les éleveurs et les cultivateurs. Je pourrais m'étendre sur de nombreux aspects de ce problème, mais je me bornerai à n'évoquer qu'un petit problème parmi d'autres. Comme les cultivateurs financent au moyen de leur travail non rémunéré les investissements qu'ils font dans leur exploitation, il en résulte qu'ils ne touchent aucune compensation pour leur travail non rémunéré jusqu'au jour où ils vendent leurs biens. C'est là une situation particulière dont il faudrait tenir compte.

Étant donné que ce bill ne remédie pas aux injustices et aux lacunes fondamentales de notre régime fiscal, nous autres, députés du NPD, comptons nous y opposer lors de la troisième lecture à moins que les problèmes que j'ai mentionnés ne soient résolus par certaines des motions de renvoi au comité, et qui pourraient être proposées au cours de ce débat. Cependant, à en juger par la position adoptée par le gouvernement, je ne m'attends pas à ce que cela se produise avant la fin du débat en troisième lecture.

Le député d'Edmonton-Ouest a proposé ce matin un amendement qui a fait l'objet d'une discussion sur la procédure et qui a été accepté. Cet amendement traite de deux problèmes fondamentaux concernant les cultivateurs, d'abord le problème du troupeau de base, puis, celui de l'impôt sur les gains en capital provenant de terres agricoles. Je le répète, nous accueillons favorablement cet amendement proposé au bill qui tient compte des problèmes qui se poseront aux agriculteurs par suite de l'application de cette mesure. Mais un aspect nous inquiète, celui qui traite de l'effet de l'impôt sur les gains